



✉ 23, rue LakanaL 34090 MontpelLier @ syndicat@sudeducation34.org ☎ 04 67 02 10 32

Déclaration préalable Sud Education Hérault **CTSD du 25 février 2020 – Dotation Collèges**

La Dotation Horaire Globale de nos collèges nous parvient dans un contexte d'agitation sociale et politique fort.

Dans les mobilisations du samedi, qui se succèdent sans interruption depuis 67 semaines, sont portées des aspirations à plus de justice sociale, plus d'égalité, moins de discrimination et moins de ségrégation. Ces aspirations sont particulièrement fortes dans notre département, où le taux de pauvreté est élevé (près de 20 % contre 14 % au niveau national).

Le mouvement social en cours contre le projet de réforme des retraites, d'une ampleur et d'une durée inégalées depuis un demi-siècle, exprime clairement une opposition de la majorité de la population aux politiques de régression sociale et de casse des services publics.

L'éducation nationale et ses personnels sont particulièrement impactés. Après Parcoursup, après la loi Blanquer, ce sont aujourd'hui les pensions de retraites auxquelles ce gouvernement s'attaque. Mais les personnels ne sont pas dupes comme en attestent les multiples journées de grèves majoritaires dans notre profession depuis le 5 décembre.

Bien qu'isolé dans sa démarche politique, le gouvernement s'obstine et fournit une dotation largement en-deçà des attentes des personnels et des familles, alors même que les effectifs dans le second degré sont en augmentation.

• Une dotation en baisse

Notre DHG départementale est abondée de 879h, néanmoins elle ne compense que partiellement l'augmentation démographique (1063 élèves en plus) le H/E baissant de 0,66%. Cette baisse est particulièrement nette dans plusieurs établissements.

Nous citerons le collège Paul Bert de Capestang, avec une baisse de 4,3 %, les collèges Georges Brassens à Lattes (4,7 %), Pierre Deley à Marseillan (5,8%), les collèges Croix d'Argent (5%) et Les Aiguerelles (4,7%) à Montpellier. Pourquoi cette baisse de moyens?

Au moment même où des mobilisations se succèdent pour revendiquer plus de justice sociale, les collèges Gérard Philipe (7%), Les Garrigues (4,2%) et Marcel Pagnol (6,7%) à Montpellier, tous en éducation prioritaire, ainsi que le collège Roger Contrepas à Marsillargues (8,1%) en dispositif *Sortie de REP*, voient leur H/E baisser significativement.

Nous rappelons une fois de plus que le calcul des H/E pour les collèges en REP+ est biaisé, la DGH incluant la pondération des heures. Il semble nécessaire de citer à nouveau le décret 2014-940 du 20 août 2014 qui précise que cette pondération est mise en place « *afin de tenir compte du temps consacré au travail en équipe nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves* », ainsi que la circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014, précisant que cette pondération est mise en place en reconnaissance du temps consacré aux tâches citées précédemment.

L'éducation prioritaire a été créée afin de donner plus à ceux et celles qui ont le moins, or que "donne"-t-on aujourd'hui aux élèves de l'éducation prioritaire ?

L'exemple du collège des Garrigues à Montpellier est significatif sur ce point : le H/E réel est de 1,2, à peine supérieur au H/E moyen départemental.

• **Heures supplémentaires : toujours plus de suppressions de postes**

La modification de nos statuts permet aujourd'hui aux chefs d'établissement d'imposer 2 heures supplémentaires aux personnels.

L'augmentation du nombre d'heures supplémentaires imposées et du nombre d'heures supplémentaires à faire absorber aux collègues dans le département marque une dégradation profonde de nos conditions de travail.

Des heures supplémentaires en augmentation, cela signifie plus d'élèves, plus de suivi, plus de fatigue, plus de préparation de cours mais surtout moins de projets pédagogiques, moins d'encadrement des élèves, moins d'adultes dans les établissements scolaires.

Des heures supplémentaires en augmentation, ce sont des collègues qui devront compléter leur service dans un autre établissement, alors que des besoins sur leur propre établissement seront dotés en HSA.

Cette augmentation des heures supplémentaires impacte aussi la répartition des moyens. La priorité n'est plus à une répartition en fonction de l'analyse pédagogique des besoins des élèves, mais bien en fonction des capacités d'absorption de ces heures supplémentaires par les équipes.

Les personnels du département sont particulièrement inquiets et révoltés de la hausse significative des heures supplémentaires amorcée l'an dernier et qui se poursuit cette année.

L'an dernier, c'étaient 639 heures postes transformées en heures supplémentaires....

Cette année, ce sont 183 heures, soit 10 postes de certifié-e-s.

En 2 ans, l'équivalent de 45 postes de certifié-e-s ont été transformés en heures supplémentaires. Soit l'ensemble de l'équipe pédagogique d'un collège découpée en HSA.

La part d'HSA dans les dotations globales était de 5,5 % il y a 2 ans, de 6,75 % l'an dernier, 7 % cette année. Quel est l'objectif à atteindre ? 7,5 % l'an prochain ? 10 % à la fin du quinquennat ?

L'humain semble bien loin dans la gestion des ressources.

Enfin, nous souhaitons souligner que le remplacement des heures postes par des heures supplémentaires aggrave les inégalités salariales entre hommes et femmes. En effet, l'absorption par les hommes des heures supplémentaires est une des explications des différences de salaire entre homme et femme. Les femmes sont plus souvent à temps partiel que les hommes (à 14,6% contre 4,7%) ; nous rappelons que les collègues à temps partiel ne sont pas tenus d'accepter les heures supplémentaires. C'est ainsi que se creusent les différences de salaire et que se construisent les inégalités.

Nous appellerons les collègues à lutter collectivement contre les heures supplémentaires, contre les suppressions de postes.

Sud Éducation 34 revendique :

-- la transformation des heures supplémentaires en heures postes

- L'élargissement de la carte de l'éducation prioritaire,

- des dotations à la hauteur des besoins dans tous les établissements

- La baisse des seuils dans tous les collèges du département : 16 élèves en Education Prioritaire et 20 élèves en classe ordinaire.

Sud Éducation 34 soutiendra tous les établissements en lutte sur la question des moyens et des postes et continuera de mobiliser pour obtenir une amélioration des conditions de travail pour les personnels, et d'étude pour les élèves.